

Miribel, le 20 juin 2019



CONVOCATION **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Mesdames, Messieurs, les conseillers communautaires,

Je vous invite à participer à une **séance plénière du CONSEIL COMMUNAUTAIRE** qui aura lieu le :

26 juin 2019
A 18 heures 30

Au Siège de la CCMP
1820, grande rue
01700 MIRIBEL

Le Président
Pascal PROTIERE



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
en date du 26 juin 2019
à 18 heures 30

ORDRE DU JOUR

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

II- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 MAI 2019

Il sera proposé au conseil d'approuver le compte rendu de la séance plénière du 06 mai 2019.

III- AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : Joël AUBERNON

a) Arrêt des comptes de gestion 2018

En application des dispositions des articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10 ; du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le conseil communautaire devra entendre, débattre et arrêter les comptes de deniers 2018 du receveur.

b) Vote des comptes administratifs 2018

En application des dispositions des articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 R.2342-1 à D.2342-12 du CGCT le Conseil communautaire doit délibérer avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, sur les comptes administratifs 2018 présentés par le Président, après production par le comptable du compte de gestion

c) Affectation du résultat 2018

A l'issue du vote du compte administratif, il sera proposé à l'Assemblée de délibérer pour affecter le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2018.

- Budget principal
- Budget annexe transport urbain COLIBRI

d) Service de paiement en ligne PAYFIF / convention d'adhésion

Afin d'offrir la possibilité aux usagers de payer en ligne par carte bancaire ou par prélèvement les services de la CCMP, il sera proposé à l'assemblée de conventionner avec la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP) pour adhérer à la plateforme PAYFIF.

e) LILO - espace aquatique de la Côtère – concession de service public / grille tarifaire 2019/2020

Le contrat de délégation de service public de LILÔ prévoit chaque année une indexation des tarifs au 1^{er} septembre. Il sera proposé au vote de l'assemblée communautaire de valider la nouvelle grille tarifaire qui s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2019.

f) Signalétique du réseau autoroutier / convention CCMP/CD01

Le Conseil Départemental de l'Ain a renouvelé la signalétique d'animation culturelle et touristique sur le réseau autoroutier maillant le département de l'Ain. Il est proposé à la CCMP une convention de participation financière à parité du panneau « La Côtère-Madonne » situé entre les sorties 7 et 6 de l'A42 sens Bourg en Bresse-Lyon. L'assemblée aura à se prononcer sur cette demande dont le coût s'élève à 6 499.80 €.

IV- PREVENTION/SECURITE

Rapporteurs : Pierre GOUBET/ Pascal PROTIERE

a) Centre de Supervision Urbain Intercommunal / convention de mise à disposition des opérateurs aux communes membres

Afin de permettre le visionnage des images des caméras communales relevant de la voie publique par les opérateurs du CSUi, et sur demande expresse de la Préfecture de l'Ain, il sera proposé de mettre à disposition des communes les deux opérateurs de vidéo-protection. L'assemblée aura à valider la convention type et à autoriser le Président à la signer.

b) Gens du voyage / aire pérenne mutualisée de grands passages

Il sera proposé à l'assemblée d'acter la proposition d'aménagement d'une aire définitive de grands passages, mutualisée avec la 3CM, située sur les parcelles ZB 141 à Thil et ZE 1 à la Boisse ; d'autoriser le Président à mener en lien avec la 3CM les études techniques et financières et d'autoriser le Président à solliciter Monsieur le Préfet de l'Ain afin qu'il prenne acte de cette proposition dans la révision du futur schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

V- RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Pascal PROTIERE

a) Modification du tableau des emplois / promotion d'un agent au grade d'agent de maîtrise

Au titre de la promotion interne 2019, il est possible de promouvoir un agent à temps complet actuellement sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au grade d'agent de maîtrise. Il sera proposé à l'assemblée de procéder à une suppression/création au tableau des emplois permanents.

b) Communication institutionnelle et digitale / stage alterné

En 2018/2019 la CCMP a pris un étudiant en stage alterné pour développer les outils de communication digital. Afin de finaliser la digitalisation, il sera proposé à l'assemblée d'approuver un stage alterné pour 2019/2020.

c) Accueil des stagiaires de l'enseignement

La CCMP accueille régulièrement des stagiaires de l'enseignement. Il sera proposé à l'assemblée de prendre une délibération cadre définissant les modalités d'accueil des stagiaires et permettant au Président de signer les conventions de stage au fil de l'eau.

d) Service éducatif / Accueil d'un stagiaire du CFMI

Dans le cadre des interventions musicales en milieu scolaire, il sera proposé d'accueillir pour l'année scolaire 2019/2020 un stagiaire du Centre de Formation Musicale (CFMI) de l'Université Lumière Lyon 2 qui du mois d'octobre 2019 au mois de mai 2020 sera placé en situation de responsabilité professionnelle à hauteur de 2,75 H par semaine scolaire (3 classes d'élémentaire et 1 classe de maternelle).

VI- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Caroline TERRIER

a) Incubateur industriel / French Poc / désignation des représentants de la CCMP et subventions 2019

Le 6 mai dernier l'assemblée a validé la création et l'adhésion de la CCMP à l'incubateur industriel French Poc. Il sera proposé à l'assemblée de désigner les représentants de la CCMP qui siègeront à l'assemblée générale et au Bureau de l'association et d'autoriser le versement à sa création de subventions de fonctionnement et d'investissement pour assurer son démarrage.

VII- ENVIRONNEMENT

Rapporteur : André GADIOLET

a) Déchèterie intercommunale / Renouvellement de la convention ECO DDS

Afin de permettre l'évacuation des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages déposés par les particuliers en déchetterie, et suite au nouvel agrément pour la période 2019-2024 obtenu par l'éco organisme ECO DDS, il sera proposé à l'assemblée d'autoriser la signature d'une nouvelle convention.

VIII- TRANSPORT/MOBILITE

Rapporteur : Bruno LOUSTALET

a) Transport Saônibus / convention de desserte de l'arrêt gare des Echets

La CCDSV souhaite que son réseau de transport Saônibus desserve l'arrêt Gare des Echets, situé sur le ressort territorial de la CCMP, dès le 2 septembre 2019. A cet effet, il sera proposé à l'assemblée de valider une convention avec la CCDsV afin de fixer les modalités de desserte de l'arrêt concerné.

b) Mise en accessibilité des arrêts COLIBRI - convention CCMP/Conseil Départemental de l'Ain

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) des arrêts de bus Colibri, il sera proposé à l'assemblée d'autoriser la signature entre la CCMP et le Département de l'Ain une convention définissant les modalités administratives, techniques et financières DES arrêts situés le long des routes départementales.

Le Président
Pascal PROTIERE

